

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le huitième (8e) jour de juillet 2025 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Diane Jacob, conseillère agissant comme mairesse suppléante, Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Hélène Gilbert, et Monsieur Yvan Bordeleau.

Étaient absents : Monsieur le Maire Michel Tremblay et Monsieur Luc Gervais, conseiller.

Madame Diane Jacob, agissant à titre de présidente de l'assemblée.

Ce conseil formant quorum.

Assistent également à la séance : Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement, directrice générale et greffière adjointe.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025
- 04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2025
- 05 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2025
- 06 Adoption des états financiers au 30 juin 2025
- 07 Correspondance (résolutions)
- 08 Approbation des états financiers 2024 de la Corporation de développement de Hérouxville
- 09 Demande d'aide financière 2025-2027, programme de soutien au transport adapté
- 10 Projet de regroupement des OMH
- 11 Résultat de la procédure d'enregistrement au règlement d'emprunt n°299-2025
- 12 Travaux de réparation à la bibliothèque municipale
- 13 Demandes de branchements – services municipaux (301 Rue Trépanier et 711 Rang Saint-Pierre)
- 14 Demande dérogation mineure – Lot 6 519 472
- 15 Demande dérogation mineure – Lot 5 207 343
- 16 Demande de modification de la réglementation d'urbanisme – Lot 4 400 702
- 17 Adoption du 1^{er} projet de règlement n°303-2025 - Omnibus
- 18 Adoption du règlement n°272-2025, sur l'utilisation de l'eau potable
- 19 Nomination d'une nouvelle inspectrice en bâtiment et environnement
- 20 Affaires diverses :
 - .1 félicitations aux bénévoles pour l'organisation de la fête de la Saint-Jean
21. Questions :
22. Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

2025-07-108

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025

2025-07-109

Proposé par : Mme Helene Gilbert
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2025

2025-07-110

Proposé par : Mme Helene Gilbert
D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2025.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2025

2025-07-111

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 30 juin 2025 pour un montant de 265058.78 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en juin pour un montant de 7 366.48 \$. D'approuver les salaires nets versés en juin pour un montant de 22 053.07 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

06 Adoption des états financiers au 30 juin 2025

2025-07-112

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
D'adopter les états financiers au 30 juin 2025. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 30 juin 2025 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

07 Correspondance

.1 Rapport d'activités du Carrefour emploi Mékinac 2024-2025

08 Approbation des états financiers 2024 de la Corporation de développement de Hérouxville

2025-07-113

Proposé par : Mme Véronique Doucet et il est résolu d'accepter les états financiers de la Corporation de développement de Hérouxville pour l'année 2024.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

09 Demande d'aide financière 2025-2027, programme de soutien au transport adapté

2025-07-114

ATTENDU QUE la municipalité de Hérouxville a confié à la Corporation de transport adapté Mékinac, organisme délégué, la responsabilité d'organiser le transport adapté pour l'ensemble des municipalités du territoire depuis 1990;

ATTENDU QUE la municipalité de Hérouxville désigne la municipalité de Sainte-Thècle comme organisme mandataire pour le service de transport adapté;

ATTENDU QUE la municipalité de Hérouxville a adopté la grille tarifaire pour les années 2025, 2026 et 2027 du plan de développement et des services 2025-2027 par la résolution numéro 2025-07-114;

ATTENDU QUE la municipalité de Hérouxville a adopté les prévisions budgétaires pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 2025-07-114;

ATTENDU QUE la municipalité de Hérouxville a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution numéro 2025-07-114;

ATTENDU QUE la municipalité de Hérouxville a indiqué ses intentions quant au réinvestissement des surplus dans le cadre du Plan de transport et de développement des services 2025-2027;

ATTENDU QUE la municipalité de Hérouxville prévoit contribuer financièrement à hauteur de 5624.84 \$ pour le transport adapté en 2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Hérouxville prévoit contribuer financièrement à hauteur de 5898.59 \$ pour le transport adapté en 2026;

ATTENDU QUE la municipalité de Hérouxville prévoit contribuer financièrement à hauteur de 6002.06 \$ pour le transport adapté en 2027;

ATTENDU QUE le service de transport adapté a réalisé 5456 déplacements en 2024 et prévoit en effectuer 6000 en 2025, 6000 en 2026 et 6000 en 2027;

ATTENDU QUE le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Helene Gilbert

ET RÉSOLU :

1. DE S'ENGAGER à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance;

2. DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement / municipalité / conjointement avec les autres municipalités de la MRC de Mékinac à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel;

3. DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 147 108 \$ pour l'année 2025, à 151 008 \$ pour l'année 2026 et à 154 908 \$ pour l'année 2027;

4. D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, le cas échéant;

5. D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Hérouxville à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

6. DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

10 Projet de regroupement des OMH

2025-07-115

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de la Ville de Shawinigan, l'Office municipal d'habitation de Mékinac, l'Office municipal d'habitation du Lac Saint-Pierre et l'Office municipal d'habitation Anna-Milot ont présenté aux conseils municipaux de la Ville de Shawinigan, de la Ville de Saint-Tite, de la Municipalité de Sainte-Thècle, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Adelphe, de la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables, de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, de la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin, de la Municipalité du village de Grandes-Piles, de la Ville de Louiseville, de la Municipalité de Saint-Justin, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Léon-le-Grand, de la Municipalité de Yamachiche, de la Municipalité de Charrette, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Barnabé et de la Municipalité de Saint-Paulin leur intention commune de se regrouper;

ATTENDU QUE le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Shawinigan, à l'Office municipal d'habitation de Mékinac, à l'Office municipal d'habitation du Lac Saint-Pierre et à l'Office municipal d'habitation Anna-Milot, lesquels seront éteints;

ATTENDU QUE ce nouvel office deviendra l'agent de la Ville de Shawinigan, de la Ville de Saint-Tite, de la Municipalité de Sainte-Thècle, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Adelphe, de la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables, de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, de la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin, de la Municipalité du village de Grandes-Piles, de la Ville de Louiseville, de la Municipalité de Saint-Justin, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Léon-le-Grand, de la Municipalité de Yamachiche, de la Municipalité de Charrette, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Barnabé et de la Municipalité de Saint-Paulin;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par : Mme Helene Gilbert

ET RÉSOLU :

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Shawinigan, de l'Office municipal d'habitation de Mékinac, de l'Office municipal d'habitation du Lac Saint-Pierre et de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

11 Résultat de la procédure d'enregistrement au règlement d'emprunt n°299-2025

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 299-2025, règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 150 000 \$ (réserve foncière).

Je soussignée Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Hérouxville certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de : 1240

QUE le nombre de demander requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu, est de : 135

QUE le nombre de demandes faites est de : 0

QUE le règlement n°299-2025 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter !

12 Travaux de réparation à la bibliothèque municipale

2025-07-116

CONSIDÉRANT l'événement du 13 novembre 2024 qui ont eu pour effet de causer des dommages à la bibliothèque municipale;

Il est proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie Bostryche Construction, entrepreneur général, pour la réalisation des travaux de réparation de la bibliothèque municipale. Le coût est estimé à 24 586,54 \$, taxes incluses.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

13 Demandes de branchements – services municipaux (301 Rue Trépanier et 711 Rang Saint-Pierre)

2025-07-117

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu d'accepter la demande de branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal pour le 301, rue Trépanier et le 711, rang Saint-Pierre Nord. QUE les coûts reliés aux tels branchements sont aux frais des propriétaires !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

14 Demande dérogation mineure – Lot 6 519 472

2025-07-118

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-06-03 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme qui a statué sur la demande de dérogations mineures pour la construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 6 519 472;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

QUE ce conseil adhère à la position du comité consultatif d'urbanisme et refuse la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire de 195 m² sur le lot 6 519 472.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

15 Demande dérogation mineure – Lot 5 207 343

2025-07-119

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-06-04 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme qui a statué sur la demande de dérogations mineures dans le but de régulariser l'implantation erronée d'une résidence sur le lot 5 207 343;

CONSIDÉRANT QUE la demande est considérée comme mineure au sens de la réglementation;

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

QUE ce conseil adhère à la position du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal à une distance de 2,63 mètres de la ligne latérale de lot.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

16 Demande de modification de la réglementation d'urbanisme – Lot 4 400 702

2025-07-120

CONSIDÉRANT la demande de modification de la réglementation d'urbanisme afin d'intégrer le lot 4 400 702 dans la zone 55-Rb dans le but de permettre la construction d'un immeuble de 4 logements ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 2025-06-05, à l'effet de refuser la demande de modification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu :

QUE ce conseil adhère à la position du comité consultatif d'urbanisme et refuse la demande de modification à la réglementation d'urbanisme visant les zones 55 et 56.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

17 Adoption du 1er projet de règlement n°303-2025 – Omnibus

2025-07-121

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C 47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement et en matière d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme ont été adoptés en 2011 et qu'une constante mise à jour est nécessaire en fonction du développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des ajustements à sa réglementation;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 10 juin 2025, suivi du dépôt d'un projet de règlement à la même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

QUE le conseil municipal adopte le 1er projet de règlement n° 303-2025- OMNIBUS.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

18 Adoption du règlement n°272-2025, sur l'utilisation de l'eau potable

2025-07-122

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville a la responsabilité d'assurer une gestion efficace et durable de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement en eau potable constitue un service essentiel à la population et qu'il est nécessaire d'encadrer son utilisation afin d'en assurer la pérennité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 272-2025 intitulé « Règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable » a été déposé et présenté lors d'une séance précédente du conseil conformément aux dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a pour objet de fixer des normes d'utilisation extérieure de l'eau potable, d'encadrer les interdictions temporaires en période de pénurie ou de forte demande, et de prévoir les pouvoirs d'inspection et les sanctions en cas de non-respect;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 272-2025 sur l'utilisation de l'eau potable.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

19 Nomination d'une nouvelle inspectrice en bâtiment et environnement

2025-07-123

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu de nommer Mme Vicky Gélinas à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement. Son entrée en fonction est le 14 juillet 2025.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

20 Affaires diverses :

.1 remerciement au comité de bénévoles qui ont pris en main l'organisation de la Fête de la Saint-Jean. Ce fut un véritable succès.

21 Questions

- .1 projet règlement omnibus
- .2 les fils de TES Canada
- .3 211, route 153, faire appliquer le règlement sur la propreté des terrains
- .4 1205, Grande-Ligne (démolition)
- .5 facture pour compteur d'eau
- .6 refus d'un 4 logements, pourquoi
- .7 résultat de la procédure d'enregistrement, l'emprunt servira pour quelle fin
- .8 développement de la rue Crête jusqu'à la rue Thiffault?
- .9 déboisement par TES
- .10 pétition pour tour de cellulaires
- .11 présence de castors à Tavibois

22 Levée de la séance

2025-07-124

Proposé par : Mme Helene Gilbert
QUE la séance soit levée à 20 h 06.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)